

PV Séance du Lundi 27 Avril 2026 à 19h00

Nombre de membres en exercice : 19 Membres présents : 17
Absents excusés : 0 Absents excusés représentés : 2 Absents : 0 Votes exprimés : 19

Par suite d'une convocation en date du 21 Avril 2026, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Lundi 27 Avril 2026 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Mr Fabrice PEREIRA, Maire.

Etaient présents : Mr Fabrice PEREIRA, Mme Séverine VERPRAET, Mr Guy BILLET, Mme Isabelle LEFEBVRE-HEROT, Mr CLARYSSE Francis, Mme Anne-Sylvie FLAMENT, Mr Jean-Paul LIAGRE, Mme Micheline NAUDIN-CARON, Mr Gérard GUILBERT, Mme KREPULEC Patricia, Mme Dany BILLET, Mr Christophe GODET, Mme MALINGUE Caroline, Mr Chamrong CHEAM, Mr Michael DELEYE, Mr Erwyn CARON, Mme Gladys TIRACHE, Mme Laetitia BRASME et Mr Alexandre BOULINGUIEZ

Absents excusés ayant donné procuration : -----

Absents excusés : -----

Absents : -----

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mme Séverine VERPRAET a ainsi été élue secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance précédente (1^{er} Avril 2026)

Rappel de l'ordre du Jour :

- CFU 2025
- Affectation du résultat 2025
- Budget Primitif 2026
- Vote des Taxes 2026
- Subvention Associations Locales 2026
- Avis sur enquête publique création bâtiment de stockage ZI ANNEZIN
- Commission Communale des Impôts
- Contrat d'Apprentissage

Délibération 2026-014 : CFU 2025

Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de FOUQUEREUIL

Vu le CFU 2025 de la commune de FOUQUEREUIL

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège donc sous la présidence de Mr LIAGRE Jean-Paul, doyen de l'assemblée, qui présente le CFU 2025 tel que remis par les services du SGC de Béthune.

Résultats 2025 :

- **Fonctionnement :** dépenses : 971 933.52€ et Recettes : 1 272 314.91€ soit un excédent pour l'année 2025 de 300 381.39€

Résultat cumulé avec reprise de l'excédent de clôture 2024 de 338 341.48 € soit 638 722.87€

- **Investissement :** dépenses : 325 750.28€ et recettes : 975 846.86€ soit un excédent pour l'année 2025 de 650 096.58€

Résultat cumulé avec reprise du déficit de clôture 2024 de 661 120.56 € soit un déficit de 11 023.98€ pour 2025.

Majoré de l'inscription en reste à réaliser 2025 d'un montant de 50 000€ en dépenses, soit un besoin de financement de 61 023.98€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **Approuve** le CFU 2025 de la commune de FOUQUEREUIL

Délibération 2026-015 : Affectation des résultats 2025

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur l'affectation des résultats l'exercice 2025. Il rappelle que cet exercice, conformément au CFU 2025 qui se traduit par :

- Un excédent de fonctionnement : 638 722.87 €
- Un déficit d'investissement : - 11 023.98 €

Il indique également que les restes à réaliser 2025 s'élèvent en Investissement à :

- 50 000 € en dépenses
- 0 € en recettes

Et que le besoin en investissement s'élève donc à 61 023.98 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter 61 023.98 € en recettes d'investissement à l'article 1068 afin d'y combler le déficit 2025 et de laisser 577 698.89 € en recettes de fonctionnement à l'article 002.

Après en avoir délibéré, et considérant le besoin en investissement,
Le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité des présents, d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement 2025 :

- 1068 : 61 023.98 €
- 002 : 577 698.89 €

Délibération 2026-016 : Budget Primitif 2026

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle la présentation détaillée du projet de Budget, les débats et décisions inhérentes qui ont été soulevés en AGPF le 01/04/2026, et demande à l'assemblée de bien vouloir approuver ce projet de Budget Primitif 2026

Il rappelle également que le référentiel M57 prévoit que dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, celui-ci informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le BP 2026 ci-annexé et qui se résume à :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 735 112.63 €	1 735 112.89 €
Investissement	366 803.98 €	366 804.61 €

- **PRECISE** qu'il autorise Mr le Maire à effectuer au besoin, des virements de crédits de chapitre à chapitre selon les règles de la M57, et à hauteur de 7.5% des dépenses réelles.

Délibération 2026-017 : Taxes Locales 2026

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état 1259 établi par la direction des Finances, notifiant les différences bases d'imposition prévisionnelles pour l'année et demande aux membres présents de délibérer sur le taux de ces taxes pour 2026.

Il propose de ne pas appliquer de hausse et de garder les mêmes taux que ceux de 2025.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité des présents, d'appliquer les taux suivants pour 2026 :

- Foncier bâti : 48.79 %
- Foncier non bâti : 83.14 %
- Taxe Habitation résidence secondaire : 24.08 %

Délibération 2026-018 : Subventions Associations Locales

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les choix évoqués lors de l'AGPF du 01/04/2026 concernant les subventions aux associations locales

Pour faire suite aux demandes des dites associations, il propose de valider les attributions suivantes :

Objet	Organisme / Association	Montant
Subvention 2026	APEI	55€
Subvention 2026	DDEN	100 €
Subvention 2026	ANCIENS COMBATTANTS	180 €

Subvention 2026	CLUB LES GENS HEUREUX	180 €
Subvention 2026	OCCE Ecole FOUQUEREUIL	200 €
Subvention 2026	Société LES CHARITABLES	200 €
Subvention 2026	Société LES FRANCS TIREURS	200 €
Subvention 2026	SPORT LOISIRS DETENTE	200 €
Subvention 2026	FOUQUEREUIL Pétanque	200 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, DECIDE à

- De valider la proposition de Mr le Maire
- D'inscrire les crédits au BP 2026 en dépenses chapitre 65 – article 65748

Délibération 2026-019 : Avis sur création d'un bâtiment de stockage et redéploiement des activités

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par arrêté en date du 24 Mars 2026, Mr le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la création d'un bâtiment de stockage et de redéploiement des activités sur la commune d'ANNEZIN.

Il précise que ce projet concerne la société DECADE, installée sur la Zone Industrielle et porte à la connaissance du Conseil Municipal le dossier d'enquête publique tel qu'il est tenu à disposition u public en mairie d'ANNEZIN.

Après avoir consulté et le dossier, et en avoir délibéré,
Le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité des présents

- D'émettre un avis favorable sur ce dossier d'enquête publique relative à la création d'un bâtiment de stockage et de redéploiement des activités, société DECADE, ZI d'ANNEZIN

Délibération 2026-020 : Commission Communale des Impôts

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services départementaux des finances publiques, doivent établir la composition de la commission communale des impôts directs suite au renouvellement du conseil municipal.

Il convient donc de leur faire une proposition de 24 contribuables parmi lesquels seront retenus 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité des présents, propose les contribuables suivants :

- Domiciliés dans la commune : BRASME Christian – DEBUSSCHERE Jean-Pierre – MARTIN Catherine- CRASQUIN Christine – DECROCK Yves – DUPLESSI Pierre - DELERUE Daniel – CLARYSSE Bénédicte - PRESSE Francis – PRUVOST Henri – DELELIS (MOREAU) Delphine – CARON Jean-Pierre PEREIRA Fabrice - VERPRAET Séverine - BILLET Guy – LIAGRE Jean-Paul – BILLET Dany – CARON Erwyn – CLARYSSE Francis - KREPULEC Patricia – NUDIN CARON Micheline – GUILBERT Gérard
- Domiciliés hors de la commune : DECOURCELLE Catherine – LECOMTE Maurice –

Délibération 2026-021 : Contrat Apprentissage**Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la loi n°92-675 du 17 Juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le Code du Travail,
 VU le décret n° 92-1258 du 30 Novembre 1992 portant dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le décret n°93-162 du 2 Février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

VU l'avis donné par le Comité Social Territorial lors de sa séance du 12 Février 2026

CONSIDERANT que l'apprentissage permet aux personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation pour les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration, que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

CONSIDERANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,
 CONSIDERANT qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité Social Territorial, il revient au Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

DECIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DECIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2026/2027, un (1) contrat d'apprentissage :

- Pour le service « école maternelle + périscolaires » dans le cadre d'un diplôme « CAP AEPE » petite enfance (durée de 2 ans)

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP2026 chapitre 12 article 6417

AUTORISE Mr le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les CFA.

INFOS MUNICIPALES :

- DUP rue du général de Gaulle : Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une procédure « Déclaration Utilité Publique » est en cours depuis quelques mois auprès de la préfecture, concernant un terrain rue de Gaulle. Il demande de bien vouloir émettre un avis sur la poursuite de cette demande – les membres présents souhaitent poursuivre la procédure.
- Médiation Santé : Mme FLAMENT Anne Sylvie (Adjointe Aide Sociale, Santé ...) informe le conseil municipal que la CABBALR propose un service de médiation santé, qui accompagne, informe, oriente les personnes qui se trouvent être par exemple, en rupture de suivi santé. Une information sera faite auprès des foyers de la commune dans les jours qui viennent, avec les coordonnées de la personne en charge de ce service.
- Mme Isabelle LEFEBVRE HEROT (Adjointe aux festivités, organisation d'animations) présente le projet d'organisation de la fête des voisins du vendredi 29 Mai 2026, qui se déroulera sur le site du foyer communal avec animation musicale. Plusieurs idées sont émises ... une information sera faite très rapidement afin que les gens puissent prévoir et s'inscrire en mairie ...

QUESTIONS DIVERSES :

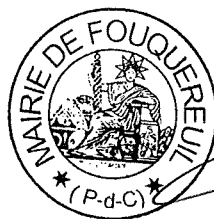
- Mme VERPRAET Séverine demande si de nouvelles informations ont été connues relatives au projet SIA. A ce jour, pas de nouvelles réservations de parcelles ... un point sera fait pendant l'été.
- Mme BRASME Laëtitia rappelle le déroulement du carnaval de l'école demain mardi 28 Avril 2026 14h ... un défilé se fera dans les rues de fouquières, de l'église, du calvaire
- Mme MALINGUE Carline demande quand les prochaines tontes auront lieu dans les quartiers résidentiels ... ils sont au planning du service technique cette semaine - Elle demande également quand seront installées les poubelles ... elles seront commandées ce mois maintenant que le budget 2026 a été validé.
- Mr le Maire propose de fixer dès aujourd'hui une date pour le prochain conseil municipal ... la date du lundi 1^{er} juin 2026 à 19h est retenue.
-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h

La Secrétaire,



Séverine VERPRAET



Le Maire,



Fabrice PEREIRA